



**U.A.P.
C.P.S.N.**

Union Ardennaise des Pépiniéristes
Centre Pilote "Sapins de Noël"



**LA CULTURE DU SADIN DE NOËL
EN WALLONIE**

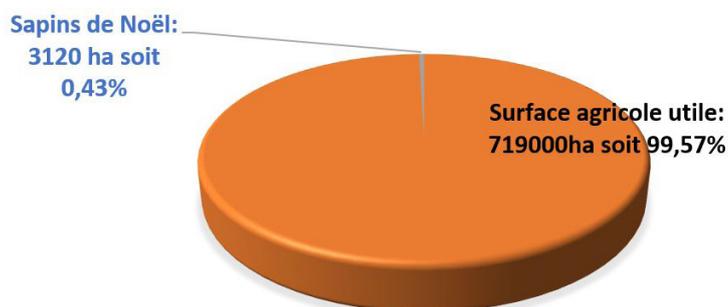


DOSSIER OCT. 2020
DE PRESSE





REPRÉSENTATION GRAPHIQUE DES SURFACES UTILISÉES EN RÉGION WALLONNE



1 Le sapin de Noël en Belgique

Au sein de l'horticulture wallonne, la production de sapins de Noël constitue le secteur le plus important d'un point de vue économique. La production se concentre principalement en province de Luxembourg ($\pm 2/3$), en province de Namur ($\pm 1/3$) et sur les hauts plateaux liégeois. En termes de superficie, celle-ci occupe **3120 ha**. C'est le chiffre précis qui a été obtenu lors d'une étude cartographique réalisée par l'ULg Gembloux Agro-BioTech pour le compte de la Région wallonne et publiée en 2018.

http://etat.environnement.wallonie.be/files/Studies/rapport_final_19jan2018_final_VF.pdf

Afin de bien comprendre le sujet des surfaces, il est intéressant de citer le rapport 2017 de la DGO3 sur l'évolution de l'économie agricole et horticole en Wallonie. La Surface Agricole Utilisée (SAU) en Wallonie représentait 719.000 ha (pour être exact, il s'agit en fait des Ha déclarés à la PAC).

Avec ses 3120 ha, le sapin de Noël représente **0,43% de cette SAU** (et 1,43% pour la Province du Luxembourg). Dans les communes comme Libin, Neufchâteau ou Bièvre, où la culture de sapins est importante, elle ne dépasse pas plus de 10 % de la SAU.

Le code wallon de l'agriculture indique que « la fonction principale de l'agriculture wallonne est la fonction nourricière, et la production de plantes, de matières premières et de matériaux à des fins non alimentaires est une fonction complémentaire de l'agriculture wallonne » (Article 1er §2).

Vu sa surface occupée, la culture du Sapin de Noël exerce cette fonction complémentaire. Avec ses 3120 ha, elle n'est pas la cause de la disparition des terres agricoles à vocation nourricière en Wallonie. Que dire de l'urbanisation (61.000 ha depuis 1985 !), de l'augmentation des surfaces forestières (68.000 ha depuis 1984 !) ou des agro-carburants (40.000 ha/an), les chiffres parlent d'eux-mêmes...

2 Le Sapin de Noël en chiffre

Le chiffre d'affaire généré par les producteurs professionnels de Sapins de Noël, dont la majorité est affiliée à l'UAP, est estimé à près de **50 millions d'euros** avec une variante de 10% suivant la conjoncture. Cette activité, comme toutes celles de l'horticulture, est une grosse utilisatrice de main-d'œuvre et génère aux alentours de **1000 emplois** équivalents temps plein dans la région (environ 450 emplois directs et 550 emplois indirects).

Cette année encore, les prix des arbres de Noël de bonne qualité devraient rester stables, malgré un marché Européen particulièrement chahuté.

Les problèmes climatiques rencontrés ces dernières années, et plus spécifiquement la sécheresse (qui a fait périr pas mal de jeunes plantations) devraient créer des « trous de production » qui pourraient engendrer dans un avenir proche une augmentation significative des prix.

3 La qualité reconnue des Sapins de Noël Wallons.

Le marché du Sapin de Noël en Europe évolue. En effet, l'utilisateur final demande un sapin de plus en plus parfait, et donc, la production Wallonne se professionnalise à grand pas afin de répondre à ces normes de qualités. Même si les marges diminuent fortement, le marché pour des sapins qualitatifs reste rentable. La culture du Sapin de Noël laisse un léger bénéfice malgré que cette culture ne bénéficie d'aucun subside (il s'agit en effet d'une des dernières cultures non soutenue).

4 Le sapin Wallon et l'export

La Belgique, et donc la Wallonie, est le 2ème pays exportateur européen, et la qualité de ses produits est reconnue. Nous estimons que 80% des sapins produits en Wallonie partent pour l'export. Tous les éléments nous laissent penser que nous avons reconquis la majorité du marché belge, mais il est à noter qu'il y aurait des possibilités d'accroître les parts de marché des Wallons sur marché européen si le facteur limitant l'accès à la terre n'était pas si contraignant.



5 L'accès à la terre

L'augmentation des prix des terres agricoles est un phénomène que l'on constate sur l'ensemble du territoire wallon, même (et surtout) dans les régions où il n'y a pas de culture de Sapins de Noël.

Le baromètre des notaires est une bonne indication de l'évolution :

BAROMÈTRE DES NOTAIRES

TERRES AGRICOLES

2019

N° 3

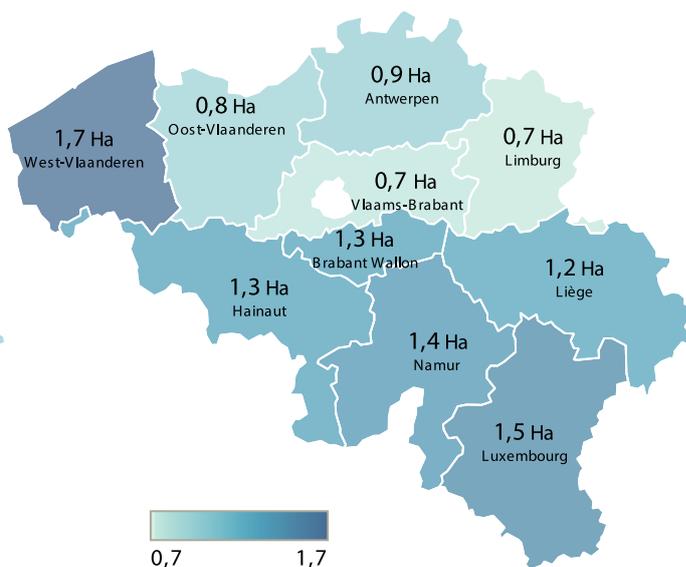
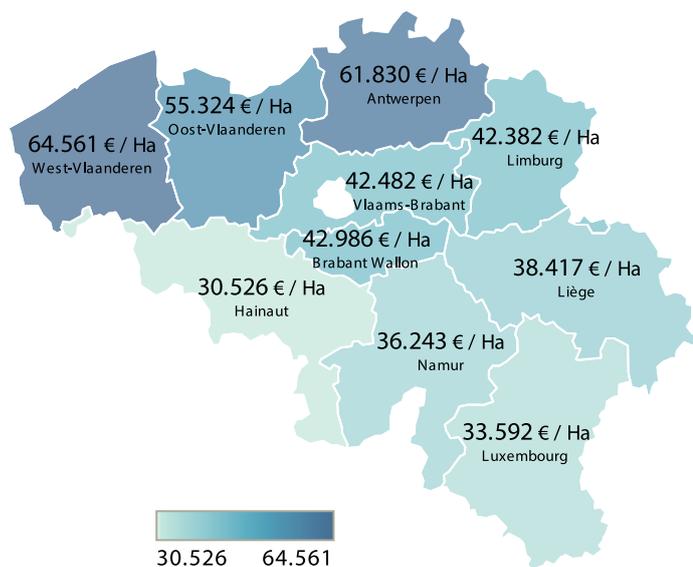
WWW.NOTAIRE.BE

TERRES AGRICOLES - PRIX MOYENS ET SUPERFICIE



Prix moyen par hectare :

Superficie moyenne :



La valeur des terres agricoles est déterminée, entre autres, par l'emplacement, l'environnement, la structure du sol et la qualité des terres. De plus, il est également important de savoir si le terrain est libre ou loué. Le prix d'un terrain loué dépend des conditions de location. Dans le cadre de ce baromètre, nous ne faisons pas de distinction et considérons donc toutes les terres agricoles, qu'elles soient louées ou non. Selon une analyse publiée par l'Observatoire du foncier agricole wallon dans son rapport 2018, la différence de prix entre une terre agricole louée et non-louée est de 23%.



Inflation 2018 - 2019 : 1,2%
Inflation 2015 - 2019 : 7,7%

Il faut toutefois noter que l'appellation « terres agricoles », donne une certaine confusion parce qu'elle comprend la vente des terrains à bâtir. Le rapport de l'observatoire du foncier agricole fait mieux la différence :

Province	Toutes ventes confondues			Ventes ne comportant aucune parcelle cadastrale bâtie			Ventes comportant une ou des parcelle(s) cadastrale(s) bâtie(s)		
	Nombre de ventes	Superficie totale (ha)	Prix moyen (€/ha)	Nombre de ventes	Superficie totale (ha)	Prix moyen (€/ha)	Nombre de vente	Superficie totale (ha)	Prix moyen (€/ha)
Brabant wallon	307	439	140 360	204	375	59 630	103	64	613 334
Hainaut	1 066	1 941	75 122	668	1 423	33 192	398	518	190 257
Liège	834	1 592	70 055	598	1 228	40 631	236	364	196 427
Luxembourg	573	1 685	32 957	435	1 215	18 675	138	470	69 869
Namur	675	1 402	65 035	452	959	34 313	223	443	131 542
Région wallonne	3 455	7 059	65 965	2 357	5 200	33 670	1 098	1 859	156 303



Fig. 2-3.1 : prix de vente moyen par province des biens immobiliers agricoles (2018)

Extrait du Rapport de l'observatoire du foncier agricole Wallon 2019,
 Direction de l'aménagement foncier rural,
 SPW Agriculture, Ressources naturelles et Environnement –
 DDRCB-DAFor.
 SPW éditions

Dans tous les cas, et même si la culture du sapin de Noël est principalement située dans la province du Luxembourg, il est à noter que c'est la province où les prix des terres sont dans les moins chers et où l'augmentation des prix est assez faible. Il faut comprendre que **la culture du Sapin de Noël se fait sur 7 à 10 ans**. Il faut donc investir pendant 7 à 10 ans avant d'avoir un produit commercialisable. L'investissement est donc très conséquent avant d'avoir un retour. De plus, la concurrence internationale, les exigences des super structures commerciales, ainsi que la demande des utilisateurs finaux réduisent les marges des producteurs de manière drastique. Et même si la culture de Sapins de Noël est une activité agricole comme une autre, elle ne permet pas d'activer les primes de la PAC

sur les hectares qu'elle occupe. En guise de confirmation, nous n'observons pas de grande augmentation de surface emblavée. Par contre, nous observons le rachat de petites structures par les plus grands producteurs de sapin. Il est à noter que cette production frugale (un sapin bien dense pousse lentement) permet la plupart du temps de valoriser des terres de moindre qualité agronomique. Afin d'être complet, il est à noter que le nouveau **CoDT** permet la culture du Sapin de Noël en forêt mais seulement dans un cadre très restrictif et peu fonctionnel. La forêt wallonne n'est pas menacée par le sapin de Noël puisque sa superficie totale atteint plus de 556.000 ha. Et nous estimons que sur les 3120 ha de Sapins de Noël cultivés, seuls quelques ha sont cultivés en zone forestière.



Le Sapin et l'environnement.

La production de Sapins de Noël est à un tournant. En effet, pas mal d'entreprises sont reprises, créées ou encore héritées par des producteurs plus jeunes, ce qui provoque un changement générationnel qui engendre un changement de mentalité dans les productions. Cela va de pair avec les demandes des consommateurs pour une production plus respectueuse de l'environnement.

Les producteurs wallons de Sapins de Noël ont voulu démontrer cela en s'engageant vers un mode de culture encore plus écoresponsable, en tentant de réduire toujours plus leur impact sur l'environnement. Le lancement de la **Charte Véritable et Eco Responsable** témoigne de cette volonté.

Cette Charte se veut une évolution du label Véritable vers de l'éco responsabilité. Cette transition se tient en 6 points :



- 1 - Diminuer les PPP par la non-utilisation d'herbicides lors des 2 dernières années d'exploitation de la culture.
- 2 - Stopper l'exportation de la terre par l'engagement de ne pas prélever des mottes pour la commercialisation.
- 3 - Tenir un historique complet des intrants phytosanitaires tout au long de la culture, par l'utilisation du registre agréé par l'UAP-CPSN et un éventuel vérificateur externe (plus complet que la demande législative) et limiter les dérives de pulvérisation par l'obligation de vérifier les vitesses des vents avec un anémomètre avant les traitements phytosanitaires (certitude de ne pas dépasser les 20KM/H)
- 4 - Mettre les cultures dans leurs optimums physiologiques, par la prise et l'analyse d'échantillons de sols en année de plantation (et idéalement l'année 5 pour le suivi), afin de faire les épandages d'engrais, amendement en relation directe avec les besoins des plantes.
- 5 - A) Supprimer les plantations en zone d'habitat au terme de la culture en cours et replanter avec une zone tampon supplémentaire de 20 m derrière la zone d'habitat
- 5 - B) Replanter sur base de ce qu'autorise la culture biologique directement derrière la zone d'habitat sans zone tampon.
- 6 - Point optionnel : Utiliser des chevaux de trait pour le nettoyage mécanique des parcelles en alternative aux fauchages mécaniques, notamment les 2 dernières années exemptes de traitements herbicides

Ce projet se veut **volontaire, évolutif** et toujours en accord avec les producteurs membres de L'UAP-CPSN. Malgré les termes de la charte, il est à noter que :



- cette culture se situe parmi les cultures agricoles les moins utilisatrices d'intrants.

- nous n'observons pas d'acidification anormale des sols : la production de Sapin de Noël se fait sur des arbres jeunes qui n'ont pas eu le temps de perdre d'aiguilles. De plus, le sapin le plus cultivé est le Sapin de Nordmann qui, outre son élégance naturelle, est particulièrement apprécié pour le fait qu'il ne perd pas ses aiguilles. Pour les autres espèces, les « aiguilles » des Sapins de Noël n'ont pas le temps de former une couche asphyxiante.

- beaucoup de producteurs font des **inter-cultures entre 2 cultures de sapins** : une culture de céréales ou de maïs est souvent réalisée ce qui est une bonne pratique agricole qui permet de couper les cycles des ravageurs potentiels.

Lors de locations de surface, les souches sont broyées en fin de culture et le terrain est ressemé pour être retransformé en prairie, champs de culture ...

Dans tous ces cas, nous n'avons jamais observé de perte de rendement, ce qui est très rassurant du point de vue de la qualité agronomique du travail des cultivateurs.

D'un point de vue purement environnemental, une étude d'une branche de Natagora (AVES) en 2017 a montré l'effet positif de la culture du Sapin de Noël sur la

faune avicole (augmentation du nombre d'espèces d'oiseaux et du nombre d'individus).

<http://blog.aves.be/aves/2017/12/14/nol-pour-tous-la-conversion-de-prairies-intensives-en-plantations-de-sapins-de-noel-modifie-t-elle-les-communauts-doiseaux->

On a en effet constaté que, dans les milieux agricoles ardennais dominés par des prairies intensives et où peu de haies subsistent, les plantations de Sapins de Noël sont **bénéfiques à l'avifaune** en recréant de l'hétérogénéité dans les paysages. Sur les 440.000 ha de la Province de Luxembourg, on retrouve 205.000 ha de forêt (46 %) et 145.000 ha de surfaces agricoles (32%), dont 2052 ha de culture de Sapins de Noël (0,4%).

La taille des parcelles de sapins de Noël est plutôt petite (65% des parcelles font moins de 5 ha), ce qui semble former une sorte de maillage écologique pour la faune environnante. Une sorte de refuge dans les vastes plaines prairiales.

Des études du même type ont été réalisées chez nos collègues Autrichiens et ils arrivent sensiblement aux mêmes résultats, avec en plus un effet positif sur l'entomofaune.

Ces effets bénéfiques semblent indiquer qu'il n'y pas d'utilisation abondante de produits phytos et qu'une place pour les sapins est

bénéfique à la faune environnante. Il est aussi important de rappeler que la production de Sapins de Noël est une activité agricole et plus particulièrement une activité relevant de l'horticulture ornementale. Les producteurs de Sapins de Noël sont soumis aux mêmes contrôles et législations que leurs collègues champêtres.

Dès lors qu'elle ne permet pas d'activer les primes de la PAC sur les hectares qu'elle occupe, cette culture n'est pas soumise à la conditionnalité (non-paiement des primes si non-respect des règles en vigueur).

La culture du sapin de Noël fait l'objet de nombreux contrôles (AFSCA, Région Wallonne, lutte intégrée, ...) et cela fait l'objet de contrôles qui peuvent déboucher sur des amendes et/ou des destructions de la culture en cas de non-respect des normes en vigueur.

Pour que cette évolution se passe au mieux, il est important que les producteurs puissent aussi s'appuyer sur un **Centre Pilote** qui réalise des essais pour tester de nouvelles pratiques culturales, qui les informe des résultats de ces essais ou des avancées de la recherche.

CONTACT **UAP**



Jonathan RIGAUX
Président de l'Union Ardennaise des Pépiniéristes
Centre Pilote Sapin de Noël
president@uap.be
GSM: 0474/999.102



Didier Ernould
Gestionnaire
didier.ernould@uap.be
GSM: 0470/620.760



U.A.P. - C.P.S.N.
Place de la Foire, 10
B-6840 Neufchâteau
Tél. + 32 (0) 61 61 24 60
Fax + 32 (0) 61 50 16 54
MAIL: cpsn@uap.be
www.uap.be